

La Gazette

des Comores

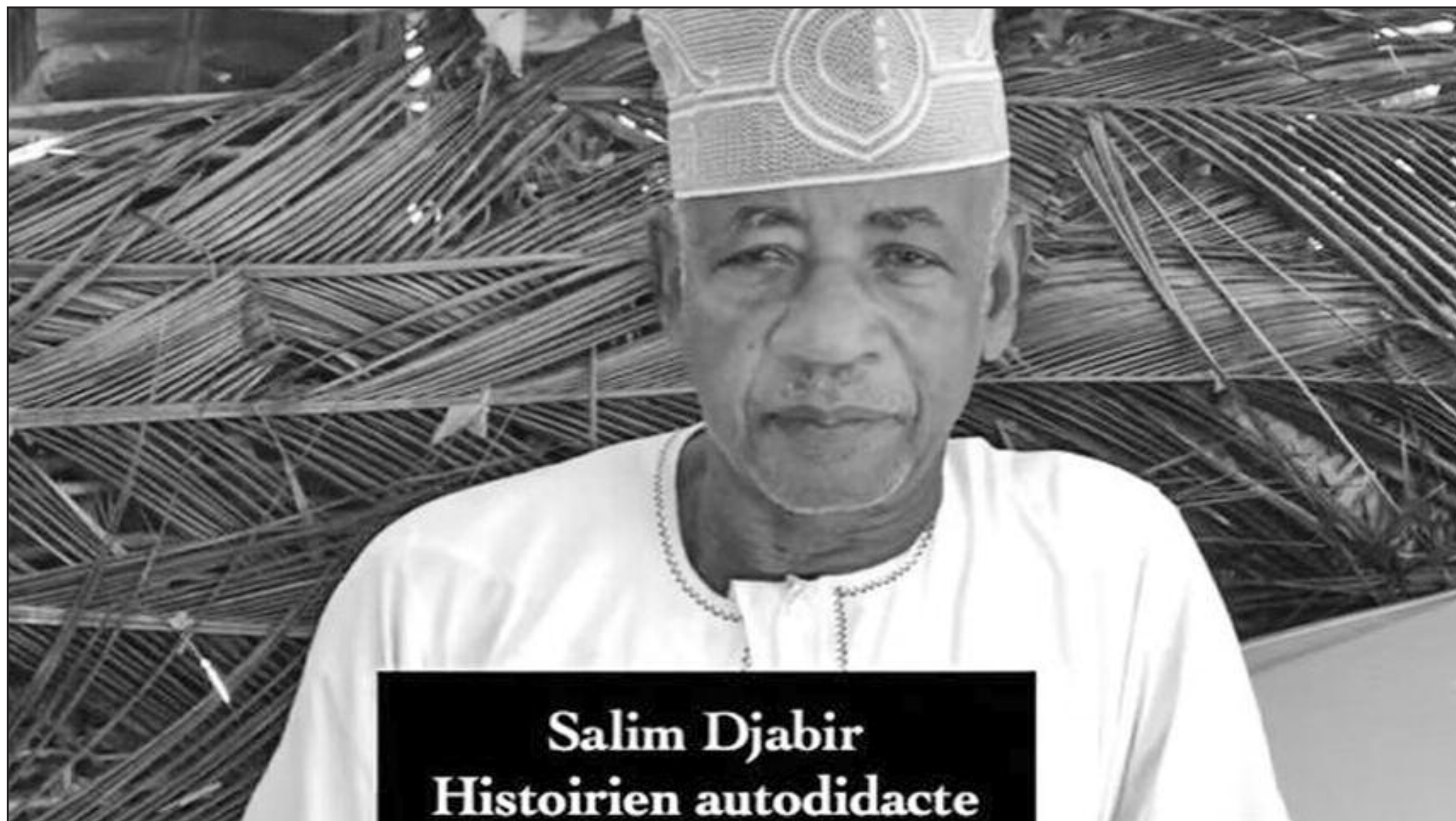
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3080 - Vendredi 12 Janvier 2018 - Prix : 200 Fc

ASSISES NATIONALES

Salim Djabir présidera l'assemblée des assises



AFFAIRE DE WAQF À LA FACULTÉ IMAM CHAFIOU
Le président de l'université démissionne

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Janvier 2018

Lever du soleil:
05h 52mn
Coucher du soleil:
18h 38mn

Fadjr : 04h 41mn
Dhouhr : 12h 18mn
Ansr : 15h 53mn
Maghrib: 18h 47mn
Incha: 19h 55mn



LUTTE CONTRE LE CANCER CHEZ LES FEMMES

L'Accf vient de voir le jour

Hier jeudi, dans une conférence de presse, une association comorienne de lutte contre le cancer chez les femmes a été lancée officiellement. Ses fondateurs viennent de présenter le bureau mais aussi les axes et orientations de l'association.

Une association comorienne de lutte contre le cancer chez la femme vient de voir le jour. Après 5 mois de réflexion et préparation des textes statutaires, cette association connue sous le sigle ACCF vient d'être lancée officiellement hier au cours d'une conférence de presse tenue par son bureau national. La présidente de cette association Warida Housseine explique devant les journalistes que l'objectif de la création de cette association reste surtout la promotion de la prévention. D'après une étude faite en 2009 par Zahara Toyb Abdallah, membre de l'association et chargée de la mise en place des structures, révèle que sur 495 personnes interrogées, 64,4 pour cent ont le cancer des femmes. Ainsi, « nous avons jugé nécessaire et important de lancer un alerte général », dit-elle, avec entre autres recommandations la création de cette

association.

Lutter contre le cancer chez la femme, « est un combat pour tout le monde », insiste Warida Housseine, présidente de l'ACCF. Elle précise que la sensibilisation sera pour tout le monde. « Même des hommes sont invités puisque ils seront les premiers concernés une fois, la femme, maman ou sœur atteinte par la maladie, sont les 1er victimes », ajoute-t-elle avant d'ajouter qu'un homme peut mieux comprendre et expliquer par la suite à sa femme.

L'association s'oriente vers plusieurs axes d'intervention, notamment l'implantation dans toutes les îles. C'est-à-dire que « nous souhaitons que l'association soit d'envergure nationale pour que cette sensibilisation soit utile et efficace », promet la présidente qui ajoute que l'information et la sensibilisation seront primordiales.

Renforcer les capacités des membres de l'association fait partie des objectifs de la première phase de ce bureau pour que les adhérents, les point focaux ainsi que certaines Ong qui vont accepter de travailler avec l'association, puissent avoir une connaissance exacte de la maladie, et quelles sont les causes. « Ainsi, tout le monde pourra expli-



quer partout où cela sera utile, mais aussi on pourra prendre toutes les précautions préventives pour soi et pour sa famille », ajoute Zainaba Soilih, chargée de la communication.

Le vice président de l'association Abasse Moindjié révèle qu'actuellement, l'ACCF compte une quarantaine de membres. Pour lui,

c'est normal puisque « nous ne voulons que des gens sérieux et motivés », avance ce journaliste de la radio Comores.

L'actuel bureau compte aller rencontrer les autorités nationales pour que l'association ne soit pas un mort-né. « Il faut la contribution de tout le monde notamment nos dirigeants. Puisque nous voulons obte-

nir le soutien dont ont besoin les malades », poursuit Mme Zahara Toyb. Parmi les catégories qui seront sensibilisées figurent les agriculteurs, les vendeuses ainsi que les pêcheurs. « Tout le monde a sa contribution dans ce pays », reconnaît Abdass Moindjié.

Ibnou M. Abdou

DÉMISSION DU PRÉSIDENT DE L'UDC

Le syndicat des enseignants demande l'application des textes

Le syndicat des enseignants de l'Université des Comores demande, au cours d'un point de presse tenu hier jeudi, l'application stricte des textes régissant Udc. Suite à la démission du président de

l'UDC, le syndicat demande le respect du délai de la période intérimaire évoqué par les articles 10 et 30 à 35 des statuts, mais le bureau regrette aussi certaines spéculations qui circulent à

Moroni, au sujet de l'auteur de la plainte contre Bourhane.

Le lendemain de la démission du président de l'université, le syndicat des enseignants (Sneuc) a décidé de réagir, au nom des 350 enseignants, 400 employés et 14518 étudiants de l'institution. « Suite à cette démission, nous demandons que les textes soient respectés », sollicite Hassane Youssouf, président du syndicat qui cite les articles 10 et 30 à 35 des statuts. « Tous ces articles prévoient qu'après l'empêchement définitif du président, c'est le secrétaire général de l'Udc qui assure l'intérim. Et dans une période de 45 jours, un scrutin libre et transparent doit avoir eu lieu

pour élire le nouveau président pour un mandat de 5 ans », précise Hassane Youssouf. Pour lui, si le ministre de l'éducation nationale par une note, désigne l'intérimaire, « nous attendons le 26 février prochain la tenue de cette élection », dit-il. Passé ce délai, « nous n'accepterons pas un dérapage ».

S'agissant de la démission, le syndicat salue la sagesse de l'ancien président de l'université, qui « a allégé la tâche puisque lors de la réunion du conseil d'administration, beaucoup d'interrogations sont soulevées pour savoir s'il s'agit d'un empêchement temporaire ou définitif, et la démission a mis fin au débat », estime Youssouf Soidik, contrô-

leur général du syndicat qui regrette toutefois qu'une telle situation se produise en pleine période d'examen où certaines composantes de l'Université avaient besoin de lui.

Quant à Mohamed Moumine secrétaire Adjoint, il a tenu à clarifier les choses, en précisant que la mise en examen de Bourhane par la justice « est affaire dite de Waqf, dont c'est le député Ali Mhadji qui a porté plainte, mais pas le syndicat ». Tout en reconnaissant un conflit entre le syndicat et le président Bourhane par rapport à la gestion de l'Udc, en aucun moment « nous n'avions porté plainte », a-t-il rectifié.

Ibnou M. Abdou

Nioumadzaha: 9 millions Kmf volés dans le coffre-fort du Sanduk

Lundi dernier, en début de matinée, la gérante de l'établissement de micro-finance Sanduk a trouvé le coffre-fort vide : l'argent et l'or ont disparu. Le coffre n'a pas été cassé mais bel et bien ouvert avec une clé. Celle de la gérante.

On est lundi quand la gérante de l'établissement a constaté, après s'être rendue dans

son lieu de travail, qu'elle avait perdu ses clés. Elle n'a pas tardé à se rendre chez sa collègue caissière pour lui emprunter le double. Quand elle a ouvert le local, elle a trouvé un coffre-fort totalement vide. On parle de neuf millions francs comoriens en liquide qui se sont volatilisés, sans compter l'or dont on ne connaît pas encore la valeur. Mais ce n'est pas tout.

Les documents justificatifs, éga-

lement, sont introuvables. Ce qui donne du fil à retordre à ce Sanduk qui ne numérise pas les informations de ses clients. La clé utilisée pour vider le coffre ne serait autre que celle de la gérante laquelle, ainsi que l'agent de crédit sont maintenues en garde à vue, tandis que la caissière est relâchée après avoir été entendue pour les besoins de l'enquête.

Toufé Maecha



La Gazette des Comores
l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

ASSISES NATIONALES

Salim Djabir présidera l'assemblée des assises

Le compte à rebours est déclenché. L'ancien président de l'assemblée fédérale des Comores est nommé par le président de la République, président de l'assemblée des assises nationales. Azali Assoumani a publié dans la foulée le décret fixant la tenue des assises à partir du 5 février prochain.

Le choix de la présidence de l'assemblée des assises nationales s'est finalement porté sur l'ancien président de l'assemblée nationale, Salim Djabir. Le

décret portant nomination de cette figure politique membre de la société civile, natif de Mohéli, a été publié dans l'après-midi d'hier jeudi.

D'après une source autorisée, les tractations pour le faire infléchir n'étaient pas faciles. Il a fallu une mission de dernière chance dépechée de Moroni au début de la semaine, pour que l'ancien président du perchoir du palais du peuple finisse par accepter l'offre du président Azali.

Salim Djabir n'est pas à sa pre-

mière expérience pour la présidence d'un tel rendez-vous politique. Pour avoir déjà présidé les travaux du « mouvement de consensus historique » initié par le parti Mouroua en avril 2014. L'ancien parlementaire qui avait loué, à l'ouverture des travaux, la mémoire de ceux qui ont lutté pour arracher à la France, l'autonomie interne puis l'indépendance du pays.

Salim Djabir avait profité de l'occasion pour interpellé la nouvelle génération à se ressaisir et à prendre conscience des enjeux

nationaux pour un lendemain radieux du pays. « On a fait ce qu'on a pu, à vous de perpétuer les acquis », avait-il lancé en direction de cette nouvelle génération.

Pour lui, cette dernière devait s'estimer heureuse depuis que le pays a accédé à l'indépendance, car cela a permis à l'archipel de recouvrer sa place dans le concert des nations, une indépendance qui a ouvert l'accès de cette nouvelle génération à des études souveraines.

« Aujourd'hui le monde est à

vous. Vous devez penser à votre tour à l'avenir de vos enfants », avait-il martelé devant un parterre de personnalités d'horizons différents. Mais cette fois-ci le challenge est différent, le contexte l'est tout autant. A noter la publication dans la foulée du décret fixant l'assemblée des assises à partir du 5 février au lieu du 22 janvier 2018.

Maoulida Mbaé

ASSISES NATIONALES

Le Cpan confirme le report des assises

Le Cpan confirme la tenue des assises à la date de 5 février au lieu du 22 janvier prévue par un décret du président de la République. Dans une conférence de presse tenue hier jeudi, les membres du Cpan ont assuré que le comité lui-même est à l'origine de ce report arguant qu'il y a eu des nouveaux paramètres.

D'après Said Larifou porte parole du comité de pilotage des assises nationales (Cpan), les retards pris pour la prise de fonction de l'organe a eu un impact sur le calendrier qui a été déjà fixé par un décret du président de la République. « On avait prévu de débiter les travaux préparatoires au mois d'octobre. Il a fallait attendre le 14 Novembre pour l'installation du Cpan. Nous avons donc accusé quasiment un mois de retard. Il fallait le rattraper », a-t-il fait savoir.

M. Larifou qui apprécie la manière dont les travaux se sont



déroulés surtout dans la commission technique qui avait la lourde mission de pondre les axes autour desquels les réflexions vont être menées. « C'est la première fois dans le pays et même en Afrique qu'on s'est fixé un tel défi sans

recourir à l'expertise extérieure. Les 5 axes ont été fixées par la commission technique, tous des comoriens. On a eu recours à des experts nationaux reconnus par leur compétence et leur disponibilité », a-t-il indiqué.

Des propos renchérissés par Djaé

Ahamada Chanfi président de la commission de communication du Cpan pour qui, le report est dicté par des nouvelles conjonctures qui se sont imposées, notamment les travaux des experts mobilisés pour élaborer les thèmes devant servir d'orientations lors des assises. A l'en croire le comité affiche complet avec la nomination des nouveaux membres pour remplacer ceux qui ont claqué la porte. Cet ancien vice-président de l'assemblée nationale a avancé des noms tels que Salim Machindo pour l'Updc ou Ali El-Mihidoir pour le mouvement du 11 août, et une représentante du conseil de l'île de Ndzuwani.

« Nous voulons des assises inclusives. Pour cela il faut des débats ouverts qui permettront aux comoriens de s'exprimer au maximum », a indiqué Dr Sounhaj Attoumane vice-président du Cpan, répondant à une question sur un atelier ouvert à tout le monde au lieu qu'il soit ciblé.

Interpellé sur un climat supposé tendu entre membres du Cpan, Me Said Larifou ne nie pas qu'il y a des divergences : « Le Cpan est composé par 45 membres qui viennent d'horizons et de sensibilités différents. Il faut s'attendre qu'il aura forcément des divergences mais au final nous aboutissons toujours à un consensus ».

Et le président de la commission de communication de revenir à la charge contre les détracteurs de cet événement : « on peut s'opposer au régime d'Azali, mais pas à ce grand rendez-vous dont on ne peut pas se permettre de rater ».

Maoulida Mbaé

AFFAIRE DE WAQF À LA FACULTÉ IMAM CHAFIOU

Le président de l'université démissionne

Le président de l'université des Comores vient de rendre son tablier. L'information a été confirmée mercredi dernier par un membre du conseil d'administration qui s'est réuni pour la circonstance. « Nous avons reçu la lettre de démission de Said Bourhane Abdallah », nous confirme cette source digne de foi à la sortie de cette réunion qui avait pour objet de constater l'empêchement du président de l'Université. « C'est à ce moment que nous avons pris connaissance de sa démission », ajoute-t-elle. La démission a été lue par le Président du conseil, Dr Adamou.

Rappelons que le président de l'université des Comores est mis en examen par le tribunal de première instance de Moroni, depuis vendredi dernier dans le cadre de l'affaire dite

du waqf de 50 millions destiné depuis quelques années à la faculté Imam Chafiou dont il était le doyen à l'époque des faits. Le juge d'instruction lui a interdit de quitter le territoire sans autorisation du tribunal, avec obligation de se rendre au bureau du juge chaque vendredi.

Bourhane est poursuivi par la justice suite à une plainte déposée l'année dernière par le député de Hambou pour une affaire de 50 millions de francs comoriens mis en Waqf par une Ong saoudienne, pour la construction d'un centre commercial à la faculté Imam Chafiou en 2003. Selon la version du prévenu, cette somme a bel et bien restituée aux donateurs. La justice cherche à faire toute la lumière sur cette affaire.

Ibnou M. Abdou



La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
 Elhad Said Omar
Rédaction
 A. Mmagaza
 Maoulida Mbaé
 Al-hamdi Abdillah
 Mohamed Youssouf
 M.I.M Abdou
 Toufé Maecha
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
 Sanaa Chouzour
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FOOTBALL : TOURNOI, NGAYA FOOTBALL CLUB DE MDE

Double derby explosif à Moroni

L'édition 2017 de la Coupe de Ngaya frôle la fin. Les organisateurs invitent le public à suivre les demi-finales au stade de Moroni. Ces duels trop attendus, car hautement explosifs, se caractérisent par deux derbys, d'abord de Bambao (Us Selea # Ngaya de Mde) qui se déroule au moment où nous mettions sous presse, et de Moroni (Volcan # Bonbon Ndjema), prévu cet après-midi. Assidu, l'Européen, nouveau président de Ngaya, observe les divers face-à-face.

Le tournoi de Ngaya, qui bat son plein à Moroni, éblouit d'une part, par le respect à la différence et au fair-play et d'autre part, par l'accueil chaleureux réservé aux rares journalistes (Aubin Rachid et celui de La Gazette des Comores) assidus et ponctuels, malgré de fortes pluies perturbatrices. « Nous espérons que le reste de la compétition reflétera ce même climat serein et motivant et le fair-play dont les supporters et les arbitres font preuve », nous murmure un dirigeant de



l'équipe de Mde, relativement inquiet. Deux des quatre matches ont été départagés aux séances fatidiques de tirs au but : Us Selea # Twamaya de

Mvuni (2-2 et 4-3) et Bonbon Djema # Rapid club de Moroni (1-1 et 4-3). La demi-finale qui suscite une grande frayeur est celle qui oppose cet après-midi les deux frè-

res rivaux (Volcan # Bonbon Djema). Après le face-à-face (Volcan # Femtse : 3-0), Nanou Abdoulhamid, coach circonstanciel des Moroniens, s'est exprimé : « Le

match s'est déroulé comme on l'a souhaité : fair-play des équipes et des arbitres. Ngaya est un club ami. On a répondu présent à son tournoi. Pour l'heure, la victoire importe peu. Nous testons les jeunes fraîchement recrutés. Tout se passe bien. L'aventure et l'observation continuent».

Bm Gondet

- 1/ Résultats des quart des finales
- A/ Us Selea # Twamaya de Mvuni (2-2 et 4-3, tirs but)
- B/ Ngaya de Mde # Abeilles de Mbude ya Bambao (2-1)
- C/ Volcan de Moroni # Femtse de Buuni (3-0)
- D/ Bonbon Djema de Moroni # Rapid club (1-1 et 4-3)

- 2/ Calendrier des demies-finales, Janvier 2017 vers 15h 30
- A/ Jeudi 11 : Us Selea # Ngaya
- B/ Vendredi 12 : Volcan # Bonbon Djema

- 3/ Finale, dimanche 14, tous-jours à Moroni,

NATATION : FCSSU

Une fille d'Itsandra-Mdjini attendue à Buenos Aire

L'opération de détection tenue à Moroni la semaine dernière, sous la houlette de la Fédération Comorienne de Sport Scolaire et Universitaire (Fcssu), s'est révélée fructueuse. Une demie douzaine des participants, âges et sexes confondus, a retenu l'attention du staff technique. « Cette discipline regorge de jeunes talents, solides espoirs de demain. Il suffit d'assurer un encadrement de qualité », explique Halifa Mlamali, coach national.

Le dernier regroupement organisé à la piscine de l'hôtel Coelacanthé à Moroni par la Fcssu a accouché une trace réconfortante. Parmi une soixantaine des jeunes nageurs filles et garçons présents, environ six à sept ont été remarqués et remarquables. La découverte des pépinières ont suscité un réel frémissement chez les encadreurs techniques de la Fcssu. « Nous avons été surpris par trois grands champions en puissance. Ces trois jeunes ont réalisé des temps formidables et prometteurs. Une fille pourrait représenter les Comores aux prochains Jeux olympiques d'Argentine. Âgée de 13 ans, elle fait déjà 17 secondes 32 en 25 mètres, mieux que notre championne Makemba, accréditée de 42 secondes en 50 mètres », explose de joie, l'entraîneur national de la discipline Halifa Mlamali. La technique de base de la natation s'évalue à quatre : crawl ou nage libre, bras-

se, papillon et dos crawlé. Chacune d'entre elles possède un art, un rythme et une respiration propres. Mouzdat attendue en Amérique latine

En crawl et dos crawlé, on fait juste des battements de jambes, en brasse, on exécute des mouvements de « piston », enfin en papillon, on ondule tel un dauphin. En compétition, que ce soit l'une ou l'autre technique, la force de propulsion est l'énergie corporelle développée par le concurrent lui-même. « Pour ce regroupement, nous avons voulu privilégier la nage libre. Cette technique est la plus simple. On peut nager comme on veut. Il n'existe pas des consignes particulières », rapporte notre interlocuteur. A partir du croul, les encadreurs techniques ont découvert trois futurs champions par catégorie et d'autres leaders en puissance si bien encadrés physiquement, techniquement et mentalement. La jeune nageuse et nouvelle championne Mouzdat Mohamed est originaire d'Itsandra-Mdjini. Mathématiquement, à l'âge de 15 ans, elle pourrait faire environ 25 secondes en 50 mètres. « Elle est déjà candidate aux Jeux olympiques d'Argentine, prévus en novembre prochain. Elle doit travailler sérieusement pour ne pas perdre la cadence », conclut Halifa.

Bm Gondet

AB AVIATION

MULTIPLIE SES VOLS

3 vols/jour

Vols réguliers

Moroni - Anjouan

08h 00

15h 00

17h 00

A partir de:

16 225 kmf

7j/7

VISA MasterCard

AB Aviation

www.flyabaviation.com

Un cartel de taxi raquette des passagers débarquant à l'Aéroport Prince Saïd Ibrahim

Il est communément admis que pour prendre un taxi de l'Aéroport Moroni Prince Saïd Ibrahim jusqu'à Moroni, la course est fixée à 500 francs comoriens. Il se trouve qu'en réalité un chauffeur peut demander à un passager débarquant à l'aéroport de payer 20 fois ou 10 fois ce prix légal, soit 10 000 francs, voire 6000 francs ou 5000 francs.

L'économie nous dit que dans un marché de libre concurrence la montée des prix s'explique par une forte demande et une faiblesse de l'offre. Le paradoxe à l'Aéroport de Hahaya est que plus il y a des taxis avec moins des passagers plus le prix pour aller à Moroni augmente. Alors que dans cette situation l'offre est supérieure à la demande, au lieu que le prix baisse, il monte. Dans une situation extrême, si un passager débarquant n'a pas le temps de demander des taxis en même temps que ceux qui ont voyagé ensemble et se trouve seul devant ces chauffeurs de taxi, il devient vulnérable face à eux, il n'a aucun rapport de force.

D'une part on peut comprendre que des passagers débarquant à une heure tardive comme 01H du matin et voulant rentrer chez eux à tout prix payent le tarif que propose un taxi. Ou même des passagers débarquant à Hahaya qui trouvent que payer 10000 fc ce n'est rien. D'autre part on peut aussi comprendre un taxi desservant entre l'Aéroport de Hahaya et Moroni que pour lui faire la course avec un seul passager le prix de 500 fc n'est pas rentable. Même la consommation de carburant de la course ne serait pas couverte. Il est alors raisonnable si un passager débarquant à Hahaya qui veut rentrer chez lui paie pour les sièges restants. De ce fait, il paye pour 2000 fc puisqu'il n'y a que quatre places dans un taxi. Donc il loue le taxi.

Ce qui pose problème c'est qu'on ne comprend pas pourquoi un chauffeur de taxi desservant entre l'Aéroport de Hahaya et Moroni demande qu'on lui paie un tarif de 2500 fc et pouvant aller jusqu'à 10000 fc. Qu'est ce qui justifie ce prix ? Nous l'avons bien vu que ce n'est pas la rareté des taxis à l'Aéroport. De plus s'il y a un consentement que le prix de la course entre l'Aéroport de Hahaya et Moroni pour un passager est 500 fc, cela veut dire qu'un chauffeur de taxi gagnent en général 2000 fc si le taxi est

rempli et qu'une course de 2000 fc est rentable. Autrement, ils peuvent demander à l'Etat de revoir ce tarif au lieu de fixer des prix de circonstance, si ce sont des passagers venant de la France, on va leur demander de payer 10000 ou 7500 fc. Le pire est que même quand tu paies les 2500 fc ou 6000 fc ce qui implique que tu as loué le taxi, si le chauffeur trouve des passagers en cours du chemin il les prend. Ils peuvent aussi te demander de payer tes bagages au prix d'un passager.

Un passager débarquant ne peut rien faire face à ces chauffeurs de taxi quand il se trouve seul face à eux. Ils viennent tous vers celui-ci et lui demande payer un prix au-dessus du prix légal. Vous ne pouvez pas entamer une négociation en dessous du prix légal comme s'il y a un accord informel, une entente illicite entre eux de ne pas t'emmener au prix légal. Cela ressemble à un cartel, une organisation criminelle. Les passagers débarquant sont rackettés et acceptent ce fait parce qu'ils se trouvent face une organisation qui fait sa propre loi à l'intérieur d'un pays où le président veut de l'émergence. Il faut bien rentrer chez soi après le débarquement à Hahaya. Les passagers débarquant à Hahaya sont à la merci de ce cartel.

Le site de réservation de billet d'avion en ligne BDV.fr publie dans son guide d'aéroport, en ce qui concerne notre cher Aéroport international que : « Comptez une demi-heure de trajet pour rejoindre le centre-ville. Les taxis des Comores ne sont pas équipés de compteur. Cependant, le prix de la course est fixé à l'avance. Veillez à bien le confirmer avec le chauffeur avant de monter en voiture. » En réalité, nous savons que le prix du taxi entre l'Aéroport de Hahaya et Moroni est 500 fc. Il devait d'ailleurs l'indiquer pour ceux qui consulte leur site. Cependant, ils savent ce sont les chauffeurs de taxi desservant l'Aéroport de Hahaya et Moroni qui font la loi. Ils ne sont pas contrôlés par la puissance publique sur le respect des tarifs réglementés.

Le site internet prévient même qu'il faut veiller à confirmer avec le chauffeur le prix de la course avant de monter. En effet, c'est la preuve que les chauffeurs de taxis abusent, il n'y a pas le respect par ces derniers des tarifs réglementaires. Il y a bien des policiers à

l'Aéroport de Hahaya pour maintenir l'ordre public et protéger la population contre toute criminalité. Mais ce sont des policiers comme la lettre « P », aucune autorité face à ces chauffeurs. Quant au ministre de l'intérieur, le premier policier du pays se contente de voyager en première classe dans l'avion Ethiopian Airlines Paris-Moroni et passer la police de frontière sans contrôle comme dans son voyage 23 novembre 2017. Alors qu'il suffirait de faire un testing une fois par mois : un policier prend le rôle d'un passager débarquant à l'Aéroport de Hahaya Prince Saïd Ibrahim pour attraper un par un ces criminels.

Ce cartel nuit à l'image de notre cher Aéroport international et du pays. L'aéroport est parmi les portes d'entrée d'un pays. Ce cartel annonce tout de suite la couleur à un étranger qui ne connaît pas les Comores que c'est un pays où l'ordre public est défaillant et la puissance publique n'a aucune puissance. Il n'a pas besoin d'aller bien loin pour le savoir. Pour ce qui est de l'émergence là on a un indicateur de régression du pays, en d'autres termes cela immerge le pays et ne l'émerge pas.

Ces chauffeurs de taxi sont-ils comoriens ? En réalité ce comportement n'est pas propre à l'âme d'un comorien. L'anthropologie et l'histoire des Comores nous enseignent que le comorien originel est d'abord guidé par l'humain et la solidarité à l'autrui. La société comorienne originelle était une société de don contre don mais aussi le don de soi. Le comorien met d'abord en avant le fait qu'aider l'autre et lui apporter son soutien est un devoir inhérent à la nature comorienne. La particularité de ces chauffeurs de taxi est que même si tu les supplies que tu n'as pas de l'argent et qu'ils t'aident, ils ignorent complètement que tu es un être humain. Ils voient uniquement ce qu'ils peuvent te soutirer. Ils sont sans état d'âme. Pour eux, tu es une proie. Ils te mettent sous la contrainte de payer ce qu'ils demandent. Ils ne pensent pas une seconde que tu peux les aider où ils auront besoin de vous un jour, c'est-à-dire, que la roue tourne aidez-moi aujourd'hui je vous aiderai demain. Ils s'habillent comme des comoriens et parlent le comorien mais leurs comportements et leurs âmes ne sont pas comoriens.

Mohamed BOINARIZIKI

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



جمهورية القمر المتحدة

وحدة – تضامن – تنمية

Conseil National
De la Presse
Et de l'Audiovisuel

N°18/10/ CNPA/PR

Moroni, le 11/01/2018

Déclaration du CNPA

Conformément à une tradition bien établie, le Président de l'Union des Comores, Son excellence M. Azali Assouanani, a présenté ses vœux du nouvel an à la presse au cours d'une cérémonie organisée à Beit Salam. Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel y était représenté.

A l'issue de cette cérémonie, le CNPA

- salue l'atmosphère de convivialité et de franchise qui a caractérisé cette rencontre et qui traduit un engagement affirmé de part et d'autre à respecter la liberté d'expression, à défendre le droit des Comoriens à une information plurielle et responsable à travers une presse libre et économiquement viable.
- note, avec satisfaction, que le Chef de l'Etat s'est prêté aux questions des journalistes et l'encourage à rééditer l'exercice, à chaque fois que c'est possible, au nom du droit de la population à l'information.
- se réjouit de la prise de conscience aussi bien de la part des autorités politiques que des acteurs médiatiques de la nécessité d'une régulation des médias en capacité de faire respecter les lois régissant le secteur de l'information et de la communication, de veiller à un accès équitable aux médias et à l'exercice de la liberté de presse dans le respect des engagements au pays, des valeurs comoriennes et des droits de l'homme.
- note avec intérêt l'adhésion des acteurs médiatiques à ses préoccupations en vue de la professionnalisation des journalistes et du développement de modèles économiques susceptibles d'assurer la viabilité des entreprises de médias et d'assurer la sécurité matérielle de leur personnel.
- adhère à la conviction profonde exprimée par le Chef de l'Etat s'agissant du rôle éminentement fondamental de la presse dans le développement des nations et sa volonté d'accorder l'attention nécessaire aux difficultés du corps professionnel
- prends acte des promesses du Chef de l'Etat et de son gouvernement à examiner positivement les sollicitations des journalistes et réaffirme sa disponibilité à travailler aussi sur les dossiers que lui soumettra le gouvernement.

En 2018, dans le but de promouvoir des médias de qualité en mesure de contribuer à l'éducation démocratique le CNPA entend :

- poursuivre son programme de formation initiale et continue des journalistes et des acteurs des médias ;
- contribuer à rechercher des solutions aux coûts de l'impression et aux problèmes de diffusion des journaux.
- accompagner les médias dans leurs efforts de s'adapter aux mutations technologiques en général et la transition au numérique en particulier.
- poursuivre ses efforts en vue d'assurer son rôle de veille des médias en soutenant l'actualisation du cadre légal et réglementaire de la presse comorienne, en mobilisant les moyens d'acquérir les outils de suivi et d'évaluation du fonctionnement des médias (monitoring) et de se doter des services techniques indispensables à la mise en œuvre des missions qui lui confiées par l'Etat au nom de la loi.



Adresse : Bureau du CNPA ; Moroni- Coulée ; Rue du Croissant -Rouge Comorien ;

Téléphone : 773 20 00 ; E-mail : cnpa@comorestelecom.km ; contact@cnpa.km

Page 2

SOCIÉTÉ

Vœux de Hassani Mohamed Djalim au chef de l'État



Hassani Mohamed Djalim a été reçu à nouveau par le président de la République au palais de Beit-Salam. Le chef de l'État et ce notable de la capitale ont longuement discuté sur plusieurs sujets de l'actualité nationale.

De retour de Beit-Salam où le président de la République l'a reçu en tenu décontracté, Hassani Mohamed Djalim semble être agréablement marqué par cette rencontre qui n'en est pas une entre

les deux hommes dont l'amitié remonte depuis les années 2000. « J'ai présenté tout d'abord au président de la République mes meilleurs vœux de l'année à lui à sa famille au gouvernement et à son cabinet », a-t-il déclaré.

Autre sujet de discussion, les assises nationales auxquelles ce notable de son État dit soutenir à fond. « Nous avons encore une fois parlé d'urgence. J'ai trouvé en lui un homme averti, soucieux de son travail et surtout de son pays. Un

homme qui veut marquer son temps », a-t-il soutenu.

Pour rappel, la relation entre MM. Djalim et Azali remonte depuis 2002 quand l'actuel chef de l'État s'est présenté aux élections présidentielles. Étant membre du parti Shawiri du défunt colonel Mahamoud Mradabi, il a proposé sa démission au premier ministre de l'époque Ahamada Madi Bolero dont il était le chef du protocole. Une démission qui lui sera finalement refusée par le patron de la primature qui en a au auparavant informé le chef de l'État convaincu de l'honnêteté intellectuelle de l'homme.

« Je n'ai pas voulu jouer le traître. Puisque je ne soutenais pas, j'ai voulu démissionner de mon poste pour éviter, une éventuelle confusion entre le soutien politique et mon poste de chef de protocole », avait-il confié à la Gazette des Comores. Depuis, celui qui se nomme affectueusement « oncle spirituel » et « son neveu » de président entretiennent des relations fortes.

M.Mbaé

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES

Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois ☐

6 mois ☐

12 mois ☐

Montant : _____

Montant : _____

Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐

Chèque ☐ n° _____

Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

INSCRIPTION RECTIFICATIVE DE L'ANNONCE PARUE DANS
L'EDITION N°3079 DU 11 JANVIER 2018
VENTE AUX ENCHERES

Extrait du cahier des charges en exécution de l'ordonnance d'injonction de payer N°209/17 du 10/07/2017, rendu par le Président du Tribunal de Première Instance de Moroni, laquelle ordonnance d'injonction de payer ayant reçue la formule exécutoire en date du 30 aout 2017.

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en un seul lot.

HUISSIER DE JUSTICE

Maître Bassam CHEIKH, Huissiers de Justice à Moroni Mangani, derrière MagMarke, tél 348 72 48.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

1 Lot :

La propriété dite « ADAM » sise à Hadoudja-Moroni, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de huit ares et deux centiares (08 A 02 Ca), immatriculée par Monsieur MEHBOUB MOHSIN ADAMDJEE, sous la réquisition TN° 654-DLA dépôt Vol 23 No 353 du 10/11/2014

MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE

Outres les charges, clauses et conditions mentionnées aux cahiers des charges les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant soit la somme de **soixante quatorze millions vingt cinq mille soixante seize francs comoriens (74 025 076 KMF.) OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES.**

BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

EXIM BANK COMORES Société Anonyme de droit comorien, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique.

LE DEBITEUR

La Société dite « MAGASIN RAJ SARL », sise à Moroni-Magoudjou, immatriculée sous le n°50/28 du registre chronologique et n°3423-B-08 du registre analytique et représenté par son gérant Mr ZAKIR MOHSIN MOUHSINE, né le 11 mars 1970 à Moroni et y demeurant.

JOUR DE LA VENTE

Samedi 27 janvier 2018 à 13h:00 au cabinet d'Etude Notarial Associées (CENA) de Maitre Moingaza HADJI et Souraya ILIASSE, sis à Moroni- Mbouzini, Avenue Place de France (derrière Exim Bank et le Restaurant Le Select), tél +269 346 53 55

Maitre BAHASSANI AHMED

Avocat à la Cour

Place de France, B.P 6005 Moroni Comores

Tel : 00269 773 96 95

contact@avocatcomores.com

INSCRIPTION RECTIFICATIVE DE L'ANNONCE PARUE DANS
L'EDITION N°3079 DU 11 JANVIER 2018
VENTE AUX ENCHERES

Extrait du cahier des charges en exécution de l'ordonnance d'injonction de payer N°156/17 du 02/06/2017, rendu par le Président du Tribunal de Première Instance de Moroni, laquelle ordonnance d'injonction de payer ayant reçue la formule exécutoire en date du 13 septembre 2017.

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en un seul lot.

HUISSIER DE JUSTICE

Maître Bassam CHEIKH, Huissiers de Justice à Moroni Mangani, derrière MagMarke, tél 348 72 48.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

1 Lot :

La propriété dite « WEMANI V » sise à Hadoudja-Moroni, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de sept ares et quarante centiares (07 A 40 Ca), immatriculée par Monsieur IBRAHIM SOUBIRA, sous la réquisition TN° 150-DLA dépôt Vol 23 No 738 du 27/05/2015.

MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE

Outres les charges, clauses et conditions mentionnées aux cahiers des charges les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant soit la somme de **vingt deux millions quatre cent soixante dix sept mille sept cent soixante dix francs comoriens (22 477 770,00 KMF) OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES.**

BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

EXIM BANK COMORES Société Anonyme de droit comorien, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique.

LE DEBITEUR

LA PHARMACIE DE LA CAPITALE, immatriculée sous le n°327/16 du registre chronologique et n°7375-B-16 du registre analytique, sise à Moroni, représenté par son gérant Mr IBRAHIM SOUBIRA, pharmacien, né le 16 juillet 1968 à Mutsamudu et demeurant à Moroni.

JOUR DE LA VENTE

Samedi 27 janvier 2018 à 13h:30 au cabinet d'Etude Notarial Associées (CENA) de Maitre Moingaza HADJI et Souraya ILIASSE, sis à Moroni- Mbouzini, Avenue Place de France (derrière Exim Bank et le Restaurant Le Select), tél +269 346 53 55

Maitre BAHASSANI AHMED

Avocat à la Cour

Place de France, B.P 6005 Moroni Comores

Tel : 00269 773 96 95

contact@avocatcomores.com